



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 6 juin 2007

Date de la convocation 29 mai 2007	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes à Paulhan
Présents : M. Bernard SOTO, Président de la séance MM Jean Noël SATGER, JM FERRIERES, Aspiran Mme Françoise REVERTE, Aspiran MM Francis GAIRAUD, Alain MATHIEU, Cabrières M Claude REVEL, Mme Maryse FABRE, M. Jean FRADIN Mme Maryse FLORENTIN, M Xavier GARCIA, Canet M Jean Claude LACROIX, Ceyras MM Alain CAZORLA, Gilbert GARROFE M Henri SOBELLA, Clermont l'Hérault M Bernard FABREGUETTES, Clermont l'Hérault Mme Michèle BONNAL, Clermont l'Hérault M Alain BASCOUL, Clermont l'Hérault M Olivier BRUN, Mme Christiane MIRET, Fontès M André RUAS, Lieuran Cabrières MM Daniel VIALA, Pierre OLLIER, Mérifons MM François LIEB, Jean Louis LACROIX, Nébian M Guilhem DARDE, Mme Noël GROS Octon MM Jean Jacques LEBREAU, Jean Luc BIROUSTE MM Abel AUBERT, Claude GIL, Paulhan MM Christian BILHAC, Joël AZAM, Péret M Jacques MONTAGNE, Péret Mme Chantal FONT, M Jean COSTES, Salasc M Pierre MAROUILLAT, Usclas D'Hérault M Bernard KOHN, Villeneuve		Procurations : M. Robert ARNOU à M. Jean Jacques LEBREAU M. Jean Luc GABORIT à M. Jean Claude LACROIX M. René GALTIER à M. Alain CAZORLA Mme Marie Hélène GUERRE à M Gilbert GARROFE M. Gérard SAEZ à M. Alain MATHIEU Mme Elodie CHALAGUIER à M. Jean Noël SATGER

Objet : Organisation des nuits du vin 2007 - Convention de partenariat entre les producteurs et la Communauté de communes du Clermontais

Monsieur REVEL informe le conseil communautaire que dans le cadre de la promotion de la viticulture, un projet de convention a été établi afin de mettre en place un partenariat entre les caves coopératives et particulières du Clermontais et la Communauté de Communes du Clermontais.

La promotion de la viticulture sera assurée au travers :

- du guide intitulé « Les balades du vignoble Clermontais »
- des Nuits du Vin

▪ La Communauté de Communes du Clermontais prendra à sa charge :

1. La conception, l'édition et la diffusion de la 4^{ème} édition (2007) du guide intitulé « Les balades du vignoble Clermontais »

Description : Document A4 plié, quadrichromie
Présentation générale du terroir, de la dégustation... agenda des animations
Une page par cave coopérative ou particulière

Tirage : 5.000 exemplaires

2. L'organisation et la médiatisation de la 3^{ème} édition (2007) des manifestations intitulées « Nuits du vin »

Déroulement : 18h / 22h : Marché aux vins et produits du terroir
22h / 1h ou 2h : Soirée dansante
Restauration sur chaque site assurée par les associations locales

Date et lieux : 12 juillet 2007 à CLERMONT L'HERAULT, avec l'orchestre de Bernard BECKER
24 juillet 2007 à CANET, avec l'orchestre Paul SELMER
7 août 2007 à PAULHAN, avec l'orchestre TRAIT D'UNION

Plan communication :

- Outils de communication : 3 banderoles, 4.000 verres à dégustation
- Documents de communication : 3
- 00 affiches A3, 5.000 flyers, 5.000 guides,
- Achat d'espace : 1 page « C le Magazine », 1 page dans « Contact Annonces », 3 parutions dans l'Hérault du Jour, ½ page dans le guide de l'été de l'Hérault du Jour, 3 parutions (1 page) dans Midi Loisirs, 1 page dans le guide de l'été du Midi Libre, lien sur le site Internet du Midi Libre, 90 spots sur RFM, ¼ de page dans Terre de Vins

La distribution à chaque cave coopérative ou particulière partenaire des outils de communication suivants :

- 5 affiches, 200 flyers « Nuits du vin et Balades du vignoble »
- 200 guides des « Balades du vignoble »
- 24 verres à dégustation griffés « Nuits du vin 2007 »

▪ Le producteur s'engage à :

- Remettre les informations le concernant pour figurer dans le guide « Les Balades du vignoble » et valider la page (BAT)
- Autoriser les prises de vues de son domaine, caveau... et l'utilisation des photos par la CCC dans ses éditions,
- Assurer la diffusion des documents de communication remis par la CCC
- Participer à au moins un marché des « Nuits du Vin »,

- Remettre au moment de la remise des documents de communication un lot de vin d'une valeur de 100 € à la CCC.
- Produire une attestation d'assurance en Responsabilité Civile au titre de leur activité.

Monsieur le Président soumet ce projet de convention au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur REVEL, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le projet de convention de partenariat entre les producteurs et la Communauté de communes du Clermontais

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais

Bernard SOTO